

## LE REGLEMENT DU CAREME.

POUR 1909.

Ce règlement sera le même que celui de l'année dernière.

En vertu d'un Indult spécial du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903.

1o Il est permis de faire gras tous les lundis, mardis et jeudis, sans excepter ceux de la Semaine Sainte, et tous les samedis, excepté celui des Quatre-Temps et le Samedi Saint; mais dans ces jours il ne sera permis de faire gras qu'à un seul repas, dans lequel il est interdit de faire usage du poisson.

2o Tous les mercredis et vendredis du Carême sont des jours d'abstinence à tous les repas.

3o Le jeûne reste obligatoire pour chacun des jours du Carême, excepté le dimanche.

Pour compenser cette faveur du Saint-Siège qui veut bien adoucir la loi de l'Église, les fidèles devront faire une aumône. En conséquence, il y aura dans chaque église ou chapelle publique de ce diocèse un tronc spécial que MM. les Curés auront soin de faire placer et d'indiquer aux paroissiens, pour recevoir les aumônes du Carême.

Ces aumônes seront transmises au procureur de l'Archevêché immédiatement après Pâques, pour être employées aux œuvres de charité du diocèse, au choix de l'Ordinaire.

† Adélar, o. m. i.  
Arch. de St-Boniface.

## QUARANTE ANNEES CURE A LA RIVIERE-ROUGE.

## BELLE FETE A STE-ANNE DES CHENES.

La fête patronale de M. l'abbé Raymond Giroux, curé de Ste-Anne des Chênes, se célèbre chaque année avec éclat. Les paroissiens tiennent à profiter de cette occasion pour témoigner à leur vénéré pasteur l'estime et l'affection qu'ils lui portent. Cette année marquait le quarantième anniversaire de l'arrivée de M. le Curé dans la paroisse et l'on avait associé le souvenir de cette date mémorable à la célébration de la St-Raymond.

S. G. Mgr l'Archevêque avait tenu à prendre part à cette fête de famille et à honorer celui qui en était l'objet. Les autres membres du clergé présents étaient le Rév P. Filiatrault, s. j., recteur du collège de St-Boniface, MM. les abbés A. Béliveau, D. D., chancelier, J.-A. Defoy, curé de Thibautville, L.-R. Giroux, curé de La Broquerie, L. Bazin, curé de Woodridge, L. Bastien, vicaire, Woodcutter et Lamy, de l'Archevêché.